

Oui mais bon, j'imagine que mes obligations sont nombreuses...

**Pas du tout. En adhérant à la CFDT santé sociaux vous vous engagez simplement à :**

✓ Etre à jour dans le paiement de vos cotisations, calculées sur la base de 0,1 % de votre salaire net annuel.

✓ Informer régulièrement votre syndicat de toute modification de votre rémunération afin que celui-ci réajuste le montant de votre cotisation (à la baisse ou à la hausse).

✓ Respecter le fonctionnement démocratique de la CFDT.

✓ Voter CFDT aux élections professionnelles.

**Alors pour s'assurer un avenir professionnel plus serein, n'hésitez plus et rejoignez nous !**

Je souhaite des renseignements et/ou adhérer à la CFDT santé-sociaux

M., Mme, Mlle\*  
\*Rayer la mention inutile

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :



E-mail :

Téléphone :

Entreprise ou établissement :

Profession :

Salaire net annuel imposable :

Temps de travail complet ou partiel\*

Date d'adhésion souhaitée :

Coupon à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

**Syndicat CFDT Santé-Sociaux des Alpes Maritimes**

12, Boulevard Delfino - 06300 Nice - Tél. : 04 93 26 52 36

bureau@cfdtsantesociaux06.org - <http://www.cfdtsantesociaux06.org/>

# L'adhésion

## C'est bien fait : pour vous !

**Cfdt**  
des choix. des actes  
Santé Sociaux



[www.sante-sociaux.cfdt.fr](http://www.sante-sociaux.cfdt.fr)

Le fonctionnement qui la caractérise est original. Elle place l'adhérent, de manière privilégiée, au cœur de ses préoccupations. En effet, la CFDT considère que les seuls experts capables de décrire la réalité dans les établissements, ce sont les salariés en général et ses adhérents en particulier.

Le cœur de son action consiste à vous aider à vous organiser collectivement, de manière à améliorer votre vie au travail. C'est ce que la CFDT nomme syndicalisme d'adhérents et émancipation des salariés. Leur mise en œuvre s'exprime au travers des sections syndicales d'entreprises CFDT.

**La CFDT santé sociaux a besoin d'adhérents nombreux.**

La CFDT santé sociaux veut être un syndicat représentatif des salariés et agents qui exercent dans les domaines du sanitaire, du social et du médico-social. Pour y parvenir, la CFDT a besoin d'accueillir des adhérents nombreux venant d'horizons divers (âge, sexe, profession, secteur d'activité, contrat de travail, statut...). Mais, pour être représentative, elle a besoin de pouvoir recueillir l'avis du plus grand

nombre de salariés dans toute leur diversité (âge, sexe, profession, secteur d'activité, contrat de travail et statut...). C'est pour cette raison que tous les salariés, quels qu'ils soient, peuvent être adhérents à la CFDT santé sociaux.

De plus la CFDT santé sociaux ne peut construire des revendications, élaborer des propositions qui vont dans le sens de l'intérêt général et négocier des accords, qu'avec une connaissance juste des réalités vécues par les salariés et agents dans leur exercice professionnel.

C'est pour cela, qu'à chaque niveau de son organisation, de la confédération à la section syndicale d'entreprise, la CFDT organise des débats démocratiques dans lesquels des décisions sont prises de façon majoritaire. Ce sont sur ces décisions que s'organisent les positions et revendications de la CFDT.

Enfin, grâce aux cotisations payées par ses adhérents, la CFDT santé sociaux peut fonctionner de manière autonome financièrement, ce qui lui garantit son indépendance, notamment face aux partis politiques.



**En choisissant d'adhérer à la CFDT santé sociaux, vous bénéficierez de nombreux avantages, autant collectifs que personnels.**

**Vous pourrez :**

- ✓ Echanger et réfléchir collectivement sur les réalités quotidiennes de votre exercice professionnel et ainsi construire avec la CFDT santé-sociaux des propositions pertinentes dans le but de les améliorer.
- ✓ Obtenir des informations précieuses sur vos droits et les évolutions de votre environnement professionnel.
- ✓ Vous appuyer sur les compétences du réseau des élus et mandatés (prud'hommes, sécurité sociale, caisse d'allocations familiales, Pôle emploi, 1% logement...).
- ✓ Profiter de formations organisées par la CFDT.

Chaque adhérent de la CFDT santé sociaux bénéficie :

De deux journées d'accueil spécifique.

D'un abonnement offert à « CFDT Magazine », le mensuel édité par la Confédération ainsi qu'à « Multiple », bimestriel édité par la Fédération CFDT santé sociaux.

D'une défense individuelle en tant que salarié, dans tous les domaines de la vie professionnelle (litiges avec votre hiérarchie, primes, notations et évaluations, contrat de travail, violence...).

D'une assurance « vie professionnelle » qui permet de couvrir les adhérents qui seraient poursuivis dans le cadre de leur activité professionnelle (pour que ce droit soit ouvert, il faut être adhérent depuis au moins 6 mois à la CFDT).

De nouveaux services que construit actuellement la Fédération santé sociaux afin d'aider et de soutenir ses adhérents dans leur parcours professionnel et son évolution.

